

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
28 JUIN 2016

DATE d’AFFICHAGE  
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Votants : 35

L’an deux mille seize,

le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Mme Nathalie CALLE, -MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, -MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, -Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, -Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, -Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, -Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Christine SAVARY, - M. Joseph BROHAN.

**M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

**M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

**Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°102-2016 – CHANTIERS D’INSERTION – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

M. Denis LE RALLE, Vice-président en charge des chantiers d’insertion, rappelle que la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne assure la gestion des trois chantiers d’insertion professionnelle sur son périmètre et sur deux communes conventionnées : Camoël et Férel. Le chantier floriculture intervient sur la totalité des communes, tandis que les deux chantiers Nature et Patrimoine se partagent les secteurs de Muzillac et La Roche-Bernard.

Le règlement du Temps du Travail, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016, a été arrêté par délibération n°145-2015 du 15 décembre 2015 et l’adoption du règlement Hygiène, Santé et Sécurité au Travail, applicable au 2 février 2016, est issu de la délibération n°05-2016 du 2 février 2016.

Il est nécessaire d’actualiser et de modifier le règlement intérieur qui régit les chantiers d’insertion.

Après avis favorable du Comité Technique qui s’est réuni le 24 juin 2016, la commission Chantiers d’Insertion, qui s’est réunie le 21 juin 2016 propose de mettre à jour ce règlement intérieur en modifiant les éléments suivants :

- Règles d’application des heures complémentaires,
- Précision sur la discipline au travail,
- Rappel des points particulier sur l’hygiène et la sécurité.

Envoyé en préfecture le 08/07/2016

Reçu en préfecture le 08/07/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160705-DELIB\_102\_2016-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur des chantiers d'insertion actualisé tel qu'annexé en pièce jointe.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 07/07/16  
Le Président,

